

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Conférence de presse du 30 janvier 2018 / texte de l'allocution

Des libéralisations exagérées et des privatisations sont néfastes pour un bon service public

Qui pense qu'en pesant sur l'interrupteur le matin, puis en prenant une douche, en amenant les enfants à l'école, en se rendant en bus au travail et en se délassant dans le parc public en fin de journée, c'est à chaque fois des prestations de service public que nous utilisons !

Denis Torche, Responsable du dossier Service public, Travail.Suisse

Si nous publions ce document sur le service public, ce n'est pas seulement pour rappeler ce qui semble aller de soi (mais qui ne va pas de soi) mais aussi pour tirer la sonnette d'alarme : ces prestations fondamentales de service public sont mises en péril par des libéralisations exagérées ou des privatisations. On peut citer le transport ferroviaire avec la proposition de transformer CFF Cargo en une entreprise autonome qui pourrait conduire à une privatisation, remettant en cause la convention collective de travail. Il y a aussi la libéralisation des services de bus (Flixbus) qui concurrence déloyalement l'infrastructure ferroviaire avec un effet négatif pour l'environnement et les conditions de travail. Il faut maintenir l'interdiction du cabotage en Suisse par toute compagnie de bus étrangère et faire les contrôles nécessaires pour s'assurer de son respect.

Les autres domaines touchés sont ceux de la santé avec des privatisations et de l'électricité avec la libéralisation complète du marché redevenant actuelle. Et il y a bien sûr l'initiative « no Billag » dont l'acceptation signifierait la fin de l'audiovisuel public. Un autre défi reste la pression internationale pour libéraliser les services y compris publics. Le Conseil fédéral prévoit dans un de ses objectifs 2018 d'adopter le message sur TiSA si les négociations aboutissent. TiSA est dangereux car il donne une direction irréversible à la libéralisation selon le principe de l'approche négative où tout est libéralisé sauf si l'on y met des réserves.

Ce document montre qu'un service public fort est indispensable pour garantir une économie prospère et une qualité de vie élevée sur tout le territoire. Il souligne le rôle des pouvoirs publics (monopole, régulation, surveillance, contrôle démocratique) pour les domaines du service public et indique les conditions requises pour des libéralisations là où il y a un marché. Cela ne signifie pas que les prestations de service public des privés soient plus efficaces et moins chères. Rien ne vient le prouver d'autant plus si des coûts plus bas sont obtenus par une péjoration des conditions de travail. La faillite du groupe britannique Carillion, dont une bonne partie de l'activité provenait de services publics sous-traités, et qui laisse potentiellement sur le carreau près de 43'000 employés, vient nous rappeler (tristement) cette réalité. Les pouvoirs publics doivent garder un monopole dans certains domaines de service public ou exercer un fort pouvoir de régulation car le marché n'assure pas l'égalité des chances, renforce les centres, affaiblit la périphérie et ne garantit pas la pérennité des infrastructures.

Les entreprises publiques de la Confédération doivent jouer un rôle modèle. Ce n'est plus le cas pour les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral, avec un affaiblissement de la protection du personnel. L'obligation de CCT dans les objectifs stratégiques 2010-2013 pour Swisscom ne fait plus partie de ceux de 2014-2017. Les objectifs stratégiques pour la Poste pour les années 2017-2020 ne l'obligent plus à faire respecter les conditions de travail usuelles dans la branche par ses sous-traitants. Les objectifs financiers pour RUAG sont plus orientés vers le marché avec le dividende passant à au moins 40% du bénéfice net (précédemment il ne devait pas être inférieur à 20%). Il faut en revenir à des dispositions plus favorables au personnel.

Enfin, rappelons le rôle clé de la politique financière pour le service public. La très bonne situation financière de la Confédération permet de renoncer aux programmes d'économies. Les excédents structurels ne doivent plus réduire la dette mais être utilisés pour des investissements dans les infrastructures de service public indispensables pour maintenir la prospérité.

Conférence de presse

« Papier de position service public / NON à NoBillag »

Mardi, 30 janvier 2018

Allocution du **conseiller national et président de transfair Stefan Müller-Altarmatt**
(seules les paroles prononcées font foi)

Mesdames et Messieurs,
chers collègues,

Actuellement, le terme « service public » est sur toutes les lèvres. Mais c'est quoi, au juste, le service public ? Le papier de position de Travail.Suisse cite neuf éléments fondamentaux qui font partie intégrante du service public.

Il y a d'une part **l'accessibilité dans toutes les régions du pays**, sans qu'une région soit favorisée par rapport à une autre. La **prise en compte de tous les groupes de la population** fait tout autant partie du service public que la fourniture de **prestations de qualité, la continuité** et de bonnes **conditions de travail**.

Le service public joue un rôle essentiel dans une économie prospère, dans la préservation de la cohésion sociale et dans le développement de la qualité de vie pour tous. Cela vaut pour les prestations dans les domaines transports publics, logistique, communication, mais aussi pour les médias. Une couverture médiatique indépendante, neutre, des médias de service public exerçant un mandat de prestations constituent le fondement d'une démocratie opérationnelle.

Les très hauts salaires des entreprises de droit public alimentent régulièrement les débats politiques sur le service public. C'était le cas en 2017 dans le cadre de l'initiative « En faveur du service public », et ça l'est de nouveau maintenant, avec l'initiative « No Billag ». Oui, les inégalités salariales sont révoltantes. Mais on oublie dans ces débats que la grande partie des salariés des entreprises publiques ne bénéficient pas de gros revenus. Ce sont des employés tout à fait « normaux ». Afin de pouvoir garantir la qualité élevée de la desserte de base, il faut des conditions de travail modernes qui soient en accord avec les évolutions technologiques et les réalités du marché de travail. C'est ici que je laisse l'initiative « No Billag » pour me tourner de nouveau vers le papier de position sur le service public. Je vais vous exposer ce que transfair entend, concrètement, par des « conditions de travail modernes » et ce que nous avons récemment atteint dans ce domaine.

Pour garantir un traitement égal à tous les collaborateurs d'une entreprise ou d'une branche, les syndicats négocient régulièrement de nouvelles conventions collectives de travail (CCT) avec les entreprises.

CCT Swisscom – un succès majeur

Les intenses négociations sur la nouvelle CCT Swisscom ont abouti fin 2017. A partir du 1^{er} juillet 2018, les collaborateurs bénéficieront d'importantes innovations dans « leur » convention collective de travail. En effet, la nouvelle CCT améliore l'employabilité de tous et tient davantage compte de l'équilibre entre travail et famille.

- Dès 2019, tous les collaborateurs auront droit à cinq jours de formation continue par année civile.
- Le droit des collaborateurs à NE PAS être atteignables pendant leur temps libre est ancré dans la nouvelle CCT.
- Le congé maternité augmente d'une semaine et passe à 18 semaines.
- Les pères ont désormais droit à trois semaines de congé paternité et bénéficient en outre de la possibilité de prendre un congé non payé d'un mois, à prendre durant la première année après la naissance de l'enfant.

Mais il n'y a pas que le secteur des infrastructures qui est un élément important du service public ; le domaine des transports, et notamment les transports publics, en sont également un volet essentiel. Le 19 janvier, la communauté de syndicats, dont transfair fait partie, a entamé les négociations sur les CCT avec les leaders du marché des transports publics.

CFF et CFF Cargo – on peut faire encore mieux

Autant chez les CFF que chez CFF Cargo, l'actuelle CCT est valable jusqu'à la fin de l'année. Les parties impliquées ont la possibilité de mettre fin à cette convention en respectant un délai de résiliation de six mois.

Dans les discussions, transfair va s'engager pour que les conventions collectives de travail à négocier tiennent mieux compte des évolutions technologiques, mais aussi de la mutation sociologique. Voici quelques exemples :

- Les rapports de travail à durée déterminée doivent être limités à une année. Si les rapports de travail durent plus longtemps, ils doivent être considérés comme étant à durée indéterminée.
- Pour éviter des maladies psychosociales, il faut bien distinguer le temps de travail du temps libre : transfair s'engage en faveur de dispositions claires, notamment par rapport aux nouvelles formes numériques de collaboration.

- Un autre point essentiel est le maintien de l'employabilité. transfair va se battre pour que les collaborateurs des CFF et de CFF Cargo puissent bénéficier d'un certain nombre de jours de formation continue par an.

Car un service public fort n'est possible qu'avec des collaborateurs bien formés et motivés. Les conventions collectives de travail sont l'expression d'un partenariat social appliqué – elles constituent ainsi une part importante du service public.

transfair rejette fermement l'initiative « No Billag » et va continuer à s'engager en faveur de conditions de travail modernes pour un service public fort.
Un NON le 4 mars est une nécessité pour transfair.

Stefan Müller-Altermatt
Président de transfair et conseiller national PDC
031 370 21 21

Conférence de presse du 30 janvier 2018

Pour un service public fort

Pas d'externalisations de prestations de santé sans convention collective de travail!

Dans les cantons et les communes, toujours plus d'hôpitaux et d'établissements médicaux-sociaux sont rendus indépendants, ce qui transforme leur statut d'établissement de droit public en un statut d'entreprise privée. Pour le personnel cela représente le plus souvent une péjoration des conditions de travail. Syna en est convaincu: la santé doit rester du ressort du service public! Le syndicat en appelle aux acteurs politiques et aux responsables pour que lors d'externalisations d'établissements de santé, les conditions de travail soient au moins assurées par une convention collective de travail.

Irene Darwich, vice-présidente de Syna, responsable du secteur tertiaire

La santé n'est pas un bien que l'on peut gérer selon des critères purement économiques; les prestations de santé ne peuvent dépendre uniquement de la rentabilité. Le danger serait trop grand de voir s'établir une médecine à deux vitesses, où les riches bénéficieront de meilleurs soins médicaux que les pauvres. L'État doit conserver pour mission d'assurer de bons services de santé, accessibles à tous. Cependant, la santé en tant que partie intégrante du service public est remise en question:

Institutions de droit privé plutôt que public

Dans l'espoir de maîtriser enfin l'augmentation des dépenses et des primes de caisses maladie, acteurs politiques, prestataires et assureurs, bricolent depuis des années dans le domaine de la santé suisse. Dans un contexte de finances publiques réduites, les institutions des prestataires – hôpitaux et établissements médicaux-sociaux – sont toujours plus nombreuses à être transformées en institutions de droit privé. L'un des facteurs responsable de cette tendance a été l'introduction du système de tarification Swiss DRG pour les prestations hospitalières stationnaires, qui a sciemment établi une concurrence entre les hôpitaux. Six ans après la mise en œuvre de ce système, il y a de quoi se demander s'il a apporté les effets escomptés. Toujours est-il que les cantons externalisent à tour de bras, rendant les hôpitaux indépendants avec l'argument qu'il faut renforcer leur marge de manœuvre dans un contexte devenu concurrentiel.

Péjoration des conditions de travail

Pour les employés, ce changement de forme juridique et leur soumission au droit du travail privé se traduit par une nette péjoration des conditions de travail: la protection diminue, en

cas de licenciement le droit d'être entendu disparaît, ainsi que le délai d'amélioration. Les systèmes salariaux perdent leur transparence et deviennent intraçables, que ce soit au niveau de l'attribution des classes salariales ou de l'évolution des salaires. Les prestations d'assurances sociales sont moins bonnes.

Et surtout, la flexibilisation des conditions de travail s'accroît encore: la durée du travail augmente, les affectations sont annoncées et modifiées à court terme, les variations importantes du taux d'activité mensuel sont en hausse. Les établissements de soins étant désormais en concurrence, le personnel devient un important facteur de coûts, qui influe sur le succès des entreprises. Par conséquent il est souvent procédé à une «optimisation» à tout va, au détriment des employés et, en fin de compte, des besoins des patients.

Il faut des personnes pour prodiguer les soins

Les patients n'ont pas seulement besoin de traitements médicaux, mais aussi de soins et d'une prise en charge humaine. Pour cela, il faut suffisamment de personnel, disposant de suffisamment de temps. Il a depuis longtemps été démontré que les conditions de travail du personnel soignant influent sur la sécurité des patients et sur l'évolution positive ou négative de leur guérison. De l'employé au patient, en passant par les payeurs de primes et les membres de la famille, tous profitent d'un système de santé où règnent des conditions de travail saines.

Politique irresponsable

Syna s'inquiète de constater qu'en réduisant les budgets et en poussant à l'économie à outrance, les acteurs politiques ont créé une bombe à retardement qui menace le système de santé d'une péjoration des conditions de travail et d'une pénurie de personnel. Le partenariat social, qui pourrait pourtant constituer un instrument efficace pour relever les défis du secteur de la santé, est trop peu reconnu, voire négligé de façon inexcusable par la sphère politique.

Syna adresse les demandes suivantes aux acteurs politiques:

- Fournir des prestations de santé de qualité en Suisse doit rester une mission du service public.
- Il faut établir des bases légales pour que, dans le cadre de l'externalisation de prestations de santé dans l'économie privée, les conditions de travail restent définies en partenariat social et soient garanties par une convention collective de travail.
- L'attribution de mandats publics doit être liée aux conditions de travail: les fonds publics ne doivent pouvoir être alloués qu'aux institutions assujetties à une convention collective de travail.

Renseignements complémentaires:

Irene Darwich, vice-présidente Syna, 079 758 08 12, irene.darwich@syna.ch

Hopfenweg 21
PF/CP
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Conférence de presse du 30 janvier 2018 / texte de l'allocution

Pour un Service public fort !

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs, soutient le Service public par sa prise de position. Trop souvent, l'offre du Service public est remise en question, sciemment dénigrée voire même supprimée. Le débat actuel sur l'initiative « No Billag » en est le meilleur exemple. À l'époque de la mutation numérique, le débat sur l'offre du Service public doit avoir lieu en tenant compte des changements dans la société. Mais il faut plus et non pas moins de Service public. L'offre concernant le travail de care doit être reconnue comme un nouveau domaine du Service public et le Service public audiovisuel doit être autorisé sur Internet.

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse

Le titre de la nouvelle prise de position de Travail.Suisse, « **Un Service public fort : La base du développement économique, social et écologique de la Suisse** », résume bien son contenu : le Service public constitue la base d'une Suisse moderne, fonctionnant efficacement. Il est, en effet, déterminant pour son développement économique, social et écologique. Tous les habitants doivent avoir droit à des prestations fiables et de bonne qualité, à des prix abordables. Le Service public ne doit cependant pas être considéré comme un patrimoine protégé. Le volume des prestations doit être examiné périodiquement et adapté aux besoins. La mutation numérique impacte aussi le Service public. À ce propos, les discussions portent trop souvent sur la suppression et les privatisations. Travail.Suisse refuse que le Service public soit sujet à expérimentation et sollicite le monde politique pour faire évoluer l'étendue de ses prestations.

1^{ère} revendication : Ne pas courir le risque des privatisations

Les libéralisations et les privatisations ne sont acceptables pour l'offre du Service public que si elles ne lui font courir aucun risque ou si les risques encourus restent maîtrisables. Dans toutes les entreprises du Service public, des Conventions collectives de travail doivent être signées avec les partenaires sociaux. Le niveau des conditions de travail doit être d'une qualité au-dessus de la moyenne et garantir la paix du travail. Les privatisations proposées pour des raisons idéologiques doivent être rejetées. L'État (la Confédération, les cantons et les communes) doit garantir le Service public. Les pertes de recettes fiscales discutées concernant le Projet fiscal 17, la suppression du droit de timbre ou l'imposition individuelle ne doivent pas conduire à une suppression de prestations du Service public.

2^{ème} revendication : Loi-cadre pour des structures d'accueil pour les enfants et les personnes âgées

Le financement actuel de démarrage de la Confédération doit être transformé en une loi-cadre pour des infrastructures d'accueil prenant en charge des enfants et des personnes âgées ayant besoin d'aide. L'étendue du Service public doit ainsi être adaptée aux besoins de la société. Cette « Care Economy » doit devenir un nouveau domaine du Service public. À cause du vieillissement de la société et de la pénurie de main d'œuvre spécialisée, la Suisse est confrontée à des défis majeurs. La conciliation entre la vie professionnelle et familiale doit être améliorée par une offre étatique de structures d'accueil. Comme les prestations de la Poste, la proposition doit s'étendre sur tout le pays, afin que toutes les familles ayant des enfants en âge scolaire ou préscolaire puissent en bénéficier, sans être dépendantes de la bonne volonté de l'employeur. Pour Travail.Suisse, une offre pour soulager les proches qui soignent et accompagnent un parent et pour leur permettre de concilier les tâches familiales et les tâches professionnelles (Spitex, maisons de retraite, centres de jour etc.) fait aussi partie d'un Service public.

3^{ème} revendication : Service public audiovisuel présent aussi sur Internet

L'initiative « No Billag » a suscité une vive discussion concernant le Service public audiovisuel. L'objet du débat porte sur sa suppression : Le marché entend désormais décider seul de l'offre. Conclusion de la prise de position : Travail.Suisse rejette clairement l'initiative radicale « No Billag ». Le Service public audiovisuel doit au contraire être complété par une offre importante et très diversifiée sur Internet. Le Service public audiovisuel doit être développé davantage avec la nouvelle concession pour la SRG SSR et la nouvelle loi sur les médias.

Fort du soutien des fédérations affiliées Syna et transfair, Travail.Suisse va s'engager pour que ces revendications soient appliquées.

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Conférence de presse du 30 janvier 2018 / texte de l'allocution

L'importance d'un service public audiovisuel fort pour la Suisse

Les médias audiovisuels au bénéfice d'une concession et qui touchent une part de leur financement au travers de la redevance remplissent à l'évidence des missions de service public. Rappelons que dans ce sens, ils doivent avant tout satisfaire l'intérêt général, et donc ne pas recourir aux exigences de rentabilité ou rechercher le profit.

Jacques-André Maire, Conseiller national et vice-président de Travail.Suisse

Parce que notre pays est plurilingue et divers sur le plan culturel, il a besoin d'offres de qualité et de proximité dans les domaines de l'information, de la culture et du divertissement destinées à tous les groupes de la population.

L'alinéa 2 de l'article 93 de la Constitution - que l'initiative No Billag veut simplement biffer - précise bien cela :

« ² La radio et la télévision contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Elles prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Elles présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions. »

Ces facteurs sont primordiaux pour le fonctionnement de la démocratie directe et favorisent fortement l'intégration de tous les groupes sociaux. La SSR et ses programmes d'information et culturels de qualité, financés essentiellement par la redevance, contribuent aussi fortement au respect et à la connaissance des identités linguistiques et régionales.

Ce mandat de service public dans le domaine de l'audiovisuel est effectué par la SSR mais aussi par plus d'une trentaine de chaînes de télévisions et de radios régionales et locales. Pour le maintien de cette offre, la redevance radio-TV est indispensable car elle assure les trois quarts du financement de la SSR et jusqu'aux deux tiers de celui des radios locales et télévisions régionales.

L'acceptation de l'initiative No Billag provoquerait un véritable « grounding » car, sans la redevance, la SSR et les radios et TV régionales seraient condamnées à une mort certaine et très rapide !

Les initiants prétendent qu'ils ne veulent pas la mort des médias existants mais qu'ils veulent donner la liberté aux gens de ne « payer que pour ce qu'ils consomment réellement ».

Au vu de la taille de notre pays et de nos régions de diffusion, tous les spécialistes s'accordent à dire que pour que les chaînes existantes puissent vivre avec un système d'abonnements, le prix de ceux-ci

devrait être très élevé. Si on devait payer des abonnements pour avoir l'équivalent des offres actuelles de la SSR et de nos chaînes régionales, le coût serait beaucoup plus élevé que le prix de la redevance qui ne sera que de Fr.1.- par jour à partir du 1^{er} janvier 2019 !

En cas d'acceptation de l'initiative, il est évident que les grands groupes de médias étrangers, ou quelques milliardaires suisses, feront tout pour obtenir des concessions... mises aux enchères, et que notre pays sera envahi de chaînes privées diffusant de nombreuses émissions commerciales de divertissements ou des retransmissions sportives ou des films entrecoupés de multiples spots publicitaires ! Mais ces chaînes ne feront aucun cas des manifestations de notre culture régionale ou des informations de proximité qui sont très bien couvertes actuellement par la SSR et par les radios et TV régionales.

En matière d'information, il est évident que l'indépendance des journalistes vis-à-vis des propriétaires des chaînes et la libre expression de la diversité des opinions ne seraient plus garanties !

- Au niveau des radios, relevons le rôle très important joué par les radios publiques dans la diffusion d'œuvres et d'artistes suisses... nettement plus importante que dans les radios privées !
- Relevons encore le rôle majeur que joue la SSR dans le soutien à la production cinématographique en Suisse (films et téléfilms) et plus particulièrement dans chacune des régions linguistiques. Ce soutien est absolument vital pour le cinéma suisse dont le marché de diffusion en salles est très limité.

Une suppression de la redevance provoquerait bel et bien la disparition du service public audiovisuel en Suisse assuré par la SSR et par les radios et télévisions régionales ! Cela aurait des effets désastreux pour le fonctionnement de notre démocratie directe et pour les régions minoritaires. Rappelons enfin que l'acceptation de cette initiative extrémiste provoquerait la suppression de 13'500 emplois directs (6'800) et indirects. Cette perspective catastrophique est tout simplement inacceptable pour Travail.Suisse !

Conférence de presse du 30 janvier 2018 / texte de l'allocution

La jeunesse dit clairement NON à l'initiative No Billag

La dangereuse initiative No Billag est une attaque contre la diversité des médias en Suisse et donc aussi une attaque contre la démocratie. Les médias couvrent l'actualité sous divers angles et contribuent de façon déterminante à la formation de l'opinion des citoyens et citoyennes suisses. Il en va de même avec la formation et la culture, en particulier celles de la jeunesse. L'acceptation de l'initiative détruirait tout cela. Jeunesse.Suisse, la commission de jeunesse de Travail.Suisse, lutte par tous les moyens contre cette initiative dangereuse.

Nadine Walker, co-présidente de Jeunesse.Suisse

La SSR, tout comme diverses radios locales et régionales, sont co-financées par les redevances Billag. La contribution de ces diffuseurs à la formation de l'opinion et à l'échange d'informations est énorme et la démocratie suisse en dépend fortement. « Sans les redevances Billag, il en découlera un trou financier qui ne peut pas être simplement comblé par des recettes publicitaires. L'ébranlement des fondations sur lesquelles repose l'audiovisuel public se propage alors à la démocratie » indique Nadine Walker, co-présidente de Jeunesse.Suisse.

Les initié-e-s proposent des abonnements pour couvrir les différentes émissions de la SSR. Mais ce sont justement des personnes jeunes et peu fortunées qui ne pourront pas se les payer car, pris ensemble, ils dépasseront le coût de la redevance Billag, indique Nadine Walker.

La SSR promeut la culture de la jeunesse – et les jeunes musiciens et musiciennes suisses

La culture, les films, les retransmissions sportives, et en particulier la promotion de la culture de la jeunesse, représentent une part importante du financement par la redevance. Il y a de nombreux jeunes musiciens et jeunes musiciennes et des groupes qui sont tributaires de ces moyens et dont on fait la promotion sur cette base. Le marché pour la musique suisse est petit ; il est donc d'autant plus important que les radios locales puissent diffuser les œuvres des musiciens. La musique suisse représente en moyenne environ 21 pourcent des programmes de la SSR mais en revanche seulement 9 pourcent parmi les diffuseurs privés. La musique d'artistes peu connus, par exemple du Tessin, n'a presque aucune chance d'être entendue sur les ondes des radios privées car on en retire presque rien sur le plan publicitaire. Si les radios locales de service public n'existent plus, c'est aussi notre culture qui en fera fortement les frais.

La jeunesse pour la solidarité entre les régions

Nous pouvons être fiers des langues nationales de la Suisse, qu'il s'agit d'ailleurs de maintenir constamment en contact. L'initiative No Billag met en danger ce processus et l'éloignement linguistique signifie l'exclusion. L'échange d'informations n'est dès lors plus garanti, tout comme ce qui lie la Suisse avec ses différentes langues. Il n'y a pas de diffuseur privé qui va émettre en romanche.

Parce que tout le monde en Suisse doit avoir accès à une offre médiatique diversifiée, à une offre culturelle variée et à diverses émissions de formation et que nous ne voulons pas que notre démocratie et la cohésion de la Suisse subissent un coup mortel, dire clairement non à l'initiative No Billag est impératif.

Qui est Jeunesse.Suisse?

Jeunesse.Suisse est l'organisation de jeunesse de Travail.Suisse et ainsi la voix des jeunes des cinq fédérations Syna, Hotel & Gastro Union, transfair, SCIV et OCST. Ces cinq organisations représentent ensemble 150'000 membres de toutes les branches. Jeunesse.Suisse s'engage pour la prise en considération des intérêts économiques, politiques et sociaux des jeunes. Elle représente les intérêts des travailleurs et travailleuses. Jeunesse.Suisse procure par ses activités une forte résonance aux jeunes et jeunes adultes dans le monde du travail, dans la politique et dans la société.

Jeunesse.Suisse agit dans le cadre de l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses Travail.Suisse. Pour en savoir plus: www.jeunessesuisse.ch

→ Lien pour le vidéo : <https://youtu.be/LEmDorY8mxI>